

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 054-2024

SÉANCE DU 18 JUILLET 2024

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27 NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 16
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juillet à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de M. Claude MAUGAN, Maire, dûment convoqués le cinq juillet deux mille vingt-quatre.

Présents : MAUGAN Claude, ROUSSELLE Jean-Noël, PRUGNIÈRES Anne-Cécile, COUDERT Éric, GUEVEL Stéphanie, CUVILLIER Armelle, HEURTEBISE Serge, URBANI Sébastien, MOREAU Karine, MORIN Delphine, GIRARD Jean-Pierre, ROUSSEAU Étienne, TRÉVIEN Sonia, VEILLON Dominique, MANCA Isabelle, BICHON Angélique
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : DAUTRICOURT Arnaud (PRUGNIÈRES Anne-Cécile), CLAUSE Patrick (HEURTEBISE Serge), LE GOFF Magalie (MORIN Delphine), VIOLLEAU Sébastien (TREVIEN Sonia), ROBIN Séverine, PAYET Patrice, DUPONT Bertrand, LÉBOUC Patricia, BOCCARD Bruno

Absents : BERBUDEAU Éric, SEUGNET Leïla

Secrétaire de séance : CUVILLIER Armelle

OBJET : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION DE CRÉATION D'UN PLATEAU SPORTIF ET D'UNE SALLE MULTI ACTIVITÉ A VOCATION SPORTIVE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°013-2024 du 15 février 2024 adoptant le budget primitif 2024 ;

Considérant le projet de requalification du centre bourg avec en tranche 1 la création d'un plateau actif et la construction d'une salle multi activité à vocation sportive ;

Considérant les crédits inscrits au budget principal ;

Vu l'avis favorable de la commission des Finances en date du 16 octobre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De valider le plan de financement prévisionnel pour les travaux de construction de la salle multi activité à vocation sportive :**

La Présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publicité, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers 15, rue Blossac 86000 POITIERS ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

AR Prefecture

017-211701461-20240718-D054_2024-DE
Reçu le 26/09/2024

Sources		Montant	Taux
Fonds Propres		540 401,65 €	43,65 %
Sous total autofinancement		520 416,00 €	43,65 %
DETR		247 600,41 €	20,00 %
Conseil Départemental – (25 % avec un plafond à 1 000 000 €)	Sollicitée	250 000,00 €	20,19 %
FEDER	Sollicitée	200 000,00 €	16,16 %
Sous total subventions publiques		697 252,00 €	56,35 %
Total HT		1 238 002,06 €	100,00%

- de solliciter une subvention auprès des différents organismes indiqués sur le plan de financement.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance,

Le 18/07/2024

Le Maire,
Claude MAUGAN



Le secrétaire de séance,

Armelle CUVILLIER

Certifiée exécutoire le :

Publiée le : **Affiché le**

26 SEP. 2024

La Présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publicité, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers 15, rue Blossac 86000 POITIERS ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>